

Compréhension de la délinquance chez l'enfant Ivoirien

Par **Ladji BAMBA***

RÉSUMÉ

Dans cette étude il s'agit de déterminer la compréhension de la délinquance chez les enfants en Côte d'Ivoire en fonction de leur catégorie d'âge. Pour la matérialiser, il s'agit pour nous de mettre en étude des sous-groupes d'enfants d'un âge compris entre 7 et 19 ans. Les répondants exposent leurs points de vue sur des actes délictueux, puis ils se positionnent quant aux origines de la délinquance dans les rues de la capitale économique ivoirienne, aux types de sanctions jugées justes et aux raisons des sanctions. Les résultats montrent: 1/ qu'à partir de 7-8 ans, les enfants sont capables de porter un avis sur la notion de transgression sociale, les incivilités, comme ne pas dire bonjour aux adultes, à partir de 9-13 ans ils ont une idée de ce qui sont les délits et crimes; 2/ trois types de réactions à la délinquance: une orientation punitive (en général ce sont les plus jeunes), une orientation sociale (plutôt les enfants de 14-17 ans), et une orientation psychologique (principalement les jeunes adultes de 19-20 ans).

Mots clés: délinquance, compréhension, loi, enfant.

ABSTRACT

In this study, the question is to comprehend the understanding of delinquency by children in Cote d'Ivoire depending of their age group. To materialize it, we need to study subgroups of children between the ages of 7 and 19. The respondents give their points of view on criminal acts, and then they position themselves as to the origins of delinquency in the streets of the Ivorian economic capital, the types of sanctions deemed fair and the reasons for the sanctions. The results show: 1/ that from 7-8 years old, children are able to express an opinion on the notion of social transgression, incivility, such as not greeting adults, from 9-13 years old they have an idea of what the offenses and felonies are; 2/ three types of reactions to delinquency: a punitive orientation (in general these are the youngest), a social orientation (more children aged 14 to 17 years old), and a psychological orientation (mainly young adults aged 19-20 years).

Keywords: delinquency, understanding, law, child.

* UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

De nombreuses recherches montrent que la connaissance et la compréhension des règles de la société ne sont pas connues d'avance par l'enfant. Différemment du lionceau qui est naturellement armé, le petit homme passe inéluctablement par des stades d'apprentissage aussi nommé stade de développement selon (INHELDER B., SINCLAIR H., BOVET M., 1974) qui se sont inspirés de l'œuvre de Piaget. Pour Piaget: croissances physiques, mentales (cognitive), et affectives (émotionnelle), sont indissociables et se nourrissent mutuellement. Nous disons que les stades piagétiens sont les suivants: trois principaux stades de développement successifs. Dans la période antérieure au langage (0-2 ans), il parle d'«intelligence sensori-motrice». La fonction sémiotique ou symbolique émerge vers 18 mois jusqu'à 2 ans et est caractérisée notamment par l'apparition du langage. «L'intelligence opératoire» peut alors se développer: les opérations concrètes de la pensée et les relations interindividuelles se structurent progressivement, avec des acquisitions majeures vers l'âge de 7-8 ans. Enfin, le préadolescent, entre 12 et 15 ans, devient capable d'une pensée combinatoire et d'opérations propositionnelles, qui caractérise le stade de «l'intelligence propositionnelle». Dans sa dimension fonctionnelle, un mécanisme permet d'expliquer le passage progressif d'un stade à l'autre: le fameux processus assimilation/accommodation/équilibre. Dans la même dimension, la théorie piagétienne postule, d'abord, que les interactions entre le sujet et son environnement sont médiées par des structures cognitives qui organisent et orientent sa représentation mentale de la situation et *in fine* la conduite qu'il va adopter. Le sujet ne réagit donc pas de façon immédiate à son environnement, mais bien en fonction de la représentation mentale qu'il s'est construite de son environnement. Nous disons que l'enfant intériorise et apprend grâce à son environnement social. Il existerait une sorte de médiation entre le cognitif et l'environnement. Chaque stade de développement cognitif chez l'enfant correspond à un type de compréhension et d'appréhension des faits sociaux qui l'entourent et l'influencent. On pourrait dire que la compréhension de la délinquance chez l'enfant s'adapte à ses différents stades de développement. Dès lors, l'apprentissage des règles sociales doit être vu avant tout comme un processus de construction ou mieux encore de transformation de connaissances préexistantes en connaissances nouvelles. Le milieu n'étant pas subi, le développement cognitif a toujours lieu dans l'interaction entre l'individu et son milieu, entre l'inné et l'acquis. La logique elle-même pour Piaget n'est pas innée, elle résulte d'une construction progressive de la pensée, et il ambitionne une genèse de l'intelligence humaine. À ce titre, Piaget est évolutionniste. Comme lui nous disons que la culture enfantine se construit en étroite relation avec un état de maturité physique et intellectuel commun. Elle est, à l'échelle individuelle, évolutive, puisqu'elle change au fur et à mesure qu'un enfant grandit. Il pratique d'autres jeux, il est mû par de nouvelles préoccupations, il nourrit des représentations différentes de son environnement. On peut encore lui associer le qualificatif de culture de passage, car en grandissant l'enfant la délaisse pour entrer dans l'adolescence puis dans l'âge adulte. Elle est une étape l'aidant à passer dans le monde des adultes en assimilant entre pairs les structures de notre culture.

L'Appréhension de la délinquance par l'enfant et le jeune non encore adulte

Au stade de l'intelligence opératoire, le jeune différemment de l'adulte appréhende la délinquance comme un acte anormal, inhabituel qu'il faut par tous les moyens empêcher. Et cela se comprend en ce sens qu'il est en plein processus de développement, il est donc un réceptacle qui reçoit tout ce qui est norme sociale. C'est donc un individu avec un esprit manichéen pour tout ce qui concerne le respect strict des valeurs véhiculées dans la société. Les différentes réponses données concernant leur appréhension de la délinquance montrent qu'ils confondent l'incivilité de la délinquance, pour ce qui concerne les sanctions, ils sont expéditifs. Ce qui retient plus leur compréhension c'est le conformisme, le respect des valeurs et ce constat se remarque chez les plus jeunes de 3-5 ans. Le développement mental de l'enfant reste conservateur. A un âge avancé sa compréhension des faits évolue. Ainsi, de 7 ans à 10 ans, l'enfant parvient à faire la différence entre les incivilités, la délinquance et le crime, etc. Même si une légère confusion persiste. Pour ce qui concerne la sanction, l'enfant reste moins compréhensif, pour lui rien ne peut justifier un acte qui s'oppose à la loi. Dès que cette situation se présente, il faut sanctionner pour faire mal.

Pour le jeune qui n'est pas adulte (11 ans-17 ans et demi) au-delà de faire mal, il faut sanctionner pour resocialiser, pour récupérer l'individu qui a dû se tromper à un moment de sa vie. L'enfant de (0-10 ans) ne parvient donc pas à faire ces combinaisons cognitives.

Pour ce qui est spécifiquement des enfants, on dispose de sources d'information qui relèvent essentiellement de la psychologie morale. Ainsi, dans le sillage des travaux pionniers de Piaget (1932) et de Heider (1958), on s'est intéressé à l'évolution avec l'âge des critères pris en compte pour juger de la responsabilité des transgresseurs, des types de punitions considérées comme justes, et de la justification des sanctions. De ces travaux (pour une synthèse, voir Bègue & Emler, 2002; Darley & Shultz, 1990; Tostain, 1999; Turiel, 1998), il ressort que les jeunes enfants ont des jugements très sévères à l'égard des actes de transgressions, comprennent la notion de circonstances atténuantes, mais en tiennent peu compte pour déterminer la sanction, la dimension expiatoire étant fréquemment présente (rendre le mal pour le mal causé). Quant aux sanctions à visée réparatrice ou préventive, elles ne se développent réellement que vers 7, 9, 10 ans (Maryniak & Selosse, 1985; Stern & Peterson, 1999). D'autre part, ces travaux mettent en évidence que les très jeunes enfants (jusqu'à 5-6 ans) sont très sensibles à la dimension objective des actes, c'est-à-dire à l'importance des préjudices matériels causés, et ne tiennent pas nécessairement compte de la dimension subjective (de l'intentionnalité de l'auteur de l'acte). En définitive, ces différentes recherches sur la question montrent que l'enfant présente initialement un profil plus centré sur la dimension répressive que le jeune: il faut punir et il n'est pas anormal de faire souffrir celui qui a fauté. Cela n'exclut pas cependant que l'enfant puisse être

conscient de l'utilité d'une approche compréhensive du transgresseur (notamment lorsqu'il s'agit de limiter la récidive), mais il reste que le mal ne peut rester impuni. Toutefois, l'objectif de la plupart des études sur les enfants n'étant pas la délinquance en tant que phénomène social, mais plutôt la transgression des normes morales, les histoires proposées aux enfants ne renvoient généralement pas à des délits ancrés dans la réalité sociale du moment (comme par exemple le racket en milieu scolaire ou les «tags»). Par ailleurs, les tendances développementales ne sont pas toujours mises en évidence (Emler & Ohana, 1992). Par exemple, Stern et Peterson (1999), sur des enfants de 4 à 7 ans, constatent que la sévérité de la sanction ne diminue pas avec l'âge. De même, Pierre-Puysegur et Corroyer (1987), chez des enfants âgés de 6 à 10 ans, relèvent, que dans chaque classe d'âge, coexistent des sujets avec une orientation répressive et des sujets avec une orientation compréhensive.

II. Méthodologie

Le terrain de l'enquête est Abidjan

La ville d'Abidjan, il est composé de 10 communes avec une population de plus de 6 millions d'habitats selon le RGPH DE 2014, La ville seule concentre plus de 70% du potentiel économique de la COTE D'IVOIRE. L'enquête a eu lieu dans des structures éducatives pour l'essentiel du temps.

La collecte des données qualitatives

Les techniques de collecte utilisées reposent sur une recherche bibliographique et des enquêtes de terrain (entretiens semi-directifs et administration d'un questionnaire) aux entrées routières du District d'Abidjan.

L'observation directe

L'observation a consisté à se rendre dans des établissements scolaires et académiques pour rentrer directement en contact avec les enquêtés, notamment avec l'aide de l'administration.

Les entretiens guidés

Les entretiens ont été faits au moyen d'un guide d'entretien lors des différentes visites de terrain. Ils nous ont permis d'organiser des séances de travail avec les administrations des écoles et les apprenants.

La collecte des données quantitatives

La collecte des données quantitatives s'est faite à l'aide d'un questionnaire. Mais, il a fallu au préalable déterminer les sites à enquêter, le nombre de répondants à questionner. En d'autres termes, il fallait construire un échantillon représentatif de la population-mère.

L'enquête par questionnaire

L'enquête par questionnaire s'est déroulée pendant le mois d'avril 2021. Elle s'est faite à l'aide d'une série d'interrogations susceptibles de fournir des informations sur les différentes variables retenues.

La construction de l'échantillonnage

Critère d'inclusion

- Les enquêtes concernent les acteurs enfants et jeunes adultes
- Etre scolarisé ou non au moment de l'enquête.

La détermination de la taille de l'échantillon s'est faite à travers la formule statistique suivante.

$$n = \frac{t^2 \cdot p \cdot m}{e^2}$$

Avec :

n: Taille de l'échantillon.

P: Proportion attendue d'une réponse de la population ou proportion réelle. Cette proportion varie entre 0 et 1. Notre enquête porte sur plusieurs critères et nous n'avons pas de valeur de cette proportion. Dès lors, nous avons pris la valeur par défaut qui est fixée à 50 % soit 0,5.

t: Intervalle de confiance de l'échantillon. A un niveau de confiance de 95 %, *t*= 1,96

e: La marge d'erreur de l'échantillon. Pour cette étude, la marge d'erreur est de 0.07.

La taille minimale de l'échantillon est de 127.

Tableau 1 : réapparition de la Population d'enfants et de jeunes adultes dans les 10 communes d'Abidjan.

Communes \ Ages	7-8 ans	9-13 ans	14-17 ans	19-20 ans	TOTAL
Abobo	04	03	03	03	13
Adjame	03	03	03	03	12
Attecoube	04	03	03	03	13
Cocody	02	03	03	03	11
Koumassi	03	03	03	03	12
Marcory	03	03	03	03	12
Port bouet	03	03	03	03	12
Plateau	02	03	03	03	11
Yopougon	04	06	06	06	22
TOTAL	28	33	33	33	127

Le traitement des données

Cette étape, certes longue, a eu l'avantage de permettre de mieux apprécier les réponses recueillies et de procéder à la catégorisation. Ces traitements ont permis de disposer d'informations et de structurer l'analyse et l'interprétation des données.

Le dépouillement des questionnaires

Ce dépouillement a été possible grâce aux logiciels Kobotoolbox, Word et Excel.

Les logiciels Microsoft Word et Excel

Ils ont servi respectivement à la mise en page des informations recueillies sur le terrain, à l'élaboration des graphiques et des tableaux de contingence.

Le logiciel Kobotoolbox

Le logiciel Kobotoolbox s'utilise à trois niveaux que sont l'élaboration du masque de saisie, l'enregistrement des réponses (saisie des réponses) et le traitement des données. Dans le cadre de ce travail, il a permis de faciliter le dépouillement des questionnaires. En effet, avec les informations enregistrées dans le logiciel, il a été facile de calculer des moyennes et des proportions qui s'avéraient fastidieuses s'ils étaient faits de façon manuelle.

Echantillon

Cent vingt-sept (127) enfants et jeunes adultes âgés de 5 à 19 ans plus ou non scolarisés en écoles maternelles aux primaires, au secondaire et au supérieur: 20 garçons et 18 filles d 5-7-8 ans, 26 garçons et 21 filles de 9-13 ans, 24 garçons et 18 filles de 14-17 ans et, à titre de groupe témoin jeune, 83 élèves inscrits au lycée et au supérieur: 50 hommes et 33 femmes (âge moyen = 14 ans; étendue: 19 ans 11 mois). Les écoles étaient situées en centre-ville et correspondaient à une population majoritairement de classe moyenne.

Méthode

Quatre thèmes ont été successivement abordés avec les sujets: 1/ l'évaluation de différents actes de transgression (conventions, incivilités, délits et crime) et la sévérité des sanctions; 2/ l'origine des actes délinquants; 3/ les types de sanctions des actes délinquants; 4/ la justification des sanctions. Pour introduire l'étude, on déclarait aux sujets qu'on allait leur parler « de choses qui ne se font pas » (pour les enfants de la maternelle et du primaire) ou « d'actes délictueux, délinquants » (pour les élèves des lycées) et qu'on désirait savoir ce qu'ils en pensaient. Les enfants ont été vus, dans leurs écoles, dans une salle réservée à cet effet, et en dehors de la présence de l'enseignant (e). Les questions et les réponses se faisant alors oralement. Les élèves ont été vus dans une salle du lycée et ont rempli un questionnaire écrit. Les passations étaient individuelles et l'expérience durait environ vingt minutes.

Evaluation des transgressions :

Onze transgressions relevant respectivement des conventions sociales (CS), des incivilités (I), des délits (D) et des crimes (C) étaient présentées dans un ordre aléatoire : manger en parlant (CS), aller à l'école en retard (CS), dire des gros mots (I), aller au cinéma sans payer (D), insulter les enseignants (leur parler très mal) (I), faire des graffitis (des barbouillages à la peinture sur les murs de l'école) (I), racketter (faire peur à ses camarades pour prendre leurs affaires, leurs vêtements) (D), voler (D), lancer des cailloux sur la police (D), brûler un feu rouge et blesser quelqu'un (D), tuer (faire mourir) quelqu'un (C). Les sujets devaient évaluer chacune des transgressions à l'aide d'échelles en 7 points allant : de pas grave du tout (note 1) à très grave (note 7).

Sévérité de la sanction :

On présentait également (de manière aléatoire) deux histoires. Les sujets devaient évaluer la sévérité de la sanction dans l'histoire à l'aide d'échelles en 7 points allant de : pas sévère du tout (note 1) à très sévère (note 7). Nous avons choisi ces délits dans la mesure où ils se caractérisent par un préjudice matériel équivalent. En distinguant vol avec ou sans violence, cela nous permettra de voir si les très jeunes enfants vont au-delà de cette dimension objective similaire, et prennent en compte le fait que dans la situation de vol avec violence, il y a en plus une atteinte directe à l'intégrité de la personne.

Origines (causes) des actes délinquants : une histoire relatant la condition de vie d'un adolescent de 16 ans est racontée. Les sujets devaient les classer par ordre décroissant d'importance.

Les types de sanctions : Puis, on proposait aux sujets, trois types de sanctions (présentées aléatoirement) qu'ils devaient également classer par ordre décroissant. Ces sanctions renvoyaient respectivement à une attitude punitive vis-à-vis, soit de l'enfant cible, soit de ses parents, et à une attitude compréhensive à son égard : – « Le punir sévèrement (beaucoup) » ; – « Punir ses parents qui ne s'occupent pas bien de lui » ; – « Parler avec lui pour comprendre (savoir) pourquoi il fait ça ».

Justifications des sanctions : Pour terminer, les enfants classaient par ordre décroissant trois raisons pouvant légitimer l'utilisation d'une sanction. Ces trois justifications (présentées de façon aléatoire) se référaient respectivement à un motif expiatoire et de vengeance, à un objectif d'amendement personnel, à l'exemplarité-dissuasion.

Justifications proposées : – « C'est normal de punir quelqu'un. Il faut le faire souffrir comme il a fait souffrir les autres » ; – « C'est pour qu'il réfléchisse et qu'il comprenne que ce n'est pas bien » ; – « C'est pour l'exemple. Comme ça, si d'autres veulent faire des choses pas bien, ils sauront qu'ils seront punis. »

III. Résultats

Evaluation des différentes transgressions

Tableau 2 : gravité et sévérité perçue par les enfants vs les adultes.

Type d'actes / Ages	Conventions sociales			Incivilités			Délits			Crime			Pourcentage		
	PG	MG	G	PG	MG	G	PG	MG	G	PG	MG	G	PG	MG	G
7-8 ans	4/28			4/28			4/28			4/28			28/28 soit 100%		
9-13 ans	4/34				4/33				4/33			4/33			16/33 à peu près 50%
14-17ans		4/33			4/33				4/33			5/33			17/33 soit 50%
18 ans et plus		5/33				5/33			5/33			6/33			21/33 soit 70%

Source : enquête.

PG = PAS GRAVE

MG = MOYENNEMENT GRAVE

G = GRAVE

Les enquêtés distinguent les quatre (4) types de transgression de la convention sociale, c'est-à-dire: les incivilités, les délits, la délinquance et les crimes. La marge entre ces transgressions est significative. Si on distingue les 11 transgressions présentées, on relève qu'«aller au cinéma sans payer» est jugé moins grave que «faire des graffitis». Cela est certainement dû au fait qu'aller au cinéma sans payer peut s'apparenter à quelque chose qui relève d'une transgression mineure (la tricherie). Quant à «brûler un feu rouge et blesser quelqu'un», on note que cet item occupe une position intermédiaire entre les délits et l'homicide il faut dire qu'en fonction des circonstances – vitesse, prise d'alcool, importance des dommages corporels – sa qualification pénale peut être plus ou moins aggravée.

On relève un effet d'interaction âge × type de transgression. Dès 5 ans, on constate que les enfants font la distinction, en termes d'évaluation, entre les transgressions de conventions sociales, les délits et les crimes, les comparaisons *post-hoc* étant significatives. Par contre, ils ne font pas la différence entre les incivilités et les délits, les notes étant équivalentes (respectivement). Ce n'est qu'à 8 ans que cette distinction est faite (incivilités; délits). D'autre part, on assiste avec l'âge à un découplage, les quatre transgressions jugées les moins graves («manger en parlant», «aller en retard

à l'école», etc.) deviennent encore moins graves (*post-hoc* significatifs) tandis que les transgressions les plus graves (par exemple « voler », « tuer ») font l'objet d'une évaluation plus forte (*post-hoc* significatifs). On remarque également que les plus fortes progressions avec l'âge renvoient à des délinquances actuellement très sensibles comme celles qui concernent le milieu scolaire (« insultes à enseignants », « racket »). Il n'y a pas par contre d'influence significative du sexe des sujets (moyenne pour l'ensemble des transgressions : sujets féminins ; sujets masculins). Si on rentre dans le détail des transgressions, on note cependant que le racket est jugé plus grave par les sujets féminins que par les sujets masculins (respectivement 5,98 et 5,21. $t(209) = 7,12$; $p < .0002$). On ne relève pas d'effet d'interaction âge \times sexe des sujets).

Causes de la délinquance

Tableau 3 : sanctions et justifications des sanctions.

Types sujets	Causes	Sanction	Justification crime	Pourcentage
Enfants toute catégorie d'âges	Caractère	Punir	Faire souffrir	100%
Au moins 18 ans et plus	Rôle des parents et des conditions sociales	Possibilité de sanctionner les parents	La sanction devant servir pour l'exemplarité	80 %

Source : enquête

À partir des réponses aux neuf items proposés (les trois propositions pour chacun des trois thèmes abordés : causes, sanctions et justifications), nous avons procédé à une classification hiérarchique ascendante (mesure des distances euclidiennes, agrégation selon la méthode de Ward). L'analyse de l'arbre hiérarchique nous indique principalement trois groupes de variables (saut à 50 % de Dmax). Le premier groupe renvoie à une attitude assez rigide et punitive (on y trouve comme cause le caractère, comme sanction punir l'enfant et comme justification faire souffrir), le second met l'accent sur la dimension sociale (rôle des parents et des conditions sociales dans la genèse des actes délinquants, possibilité de sanctionner les parents, la sanction devant servir pour l'exemplarité), le troisième est plus psychologique, « humaniste » (la discussion est privilégiée et la sanction est vue comme un moyen pour le transgresseur de réfléchir). Nous avons ensuite procédé à des calculs de 2 en prenant en compte les causes, sanctions et justifications classées en première position.

Causes des actes délinquants :

Si on se réfère aux causes classées en première position, les sujets privilégient les explications qui voient l'origine de la délinquance dans l'environnement

familial. Ils sont ainsi 42 % à avancer en premier comme cause les parents. Il y a cependant de fortes évolutions avec l'âge : les enfants jeunes mettent l'accent sur les explications en termes de caractère du transgresseur (spécialement les 8 ans qui sont 74 % à les choisir) tandis que se dessine par la suite, une tendance à invoquer le rôle des parents. Pour ce qui concerne les causes sociales, elles sont à tout âge souvent choisies, et elles sont majoritaires chez les sujets de 10 ans (42 %). Le sexe des sujets a peu d'influence, si ce n'est une tendance des garçons à évoquer un peu plus que les filles les causes en termes de caractère (respectivement 37 % contre 22 %).

IV-Discussion

On peut expliquer ce résultat en disant que les enfants les plus jeunes ne sont pas directement touchés par certaines des transgressions évoquées, tandis que les étudiants relativisent la portée de ces actes et adoptent une attitude compréhensive vis-à-vis des sujets délinquants (Coslin, 1999). D'autre part, conformément aux travaux de Turiel (1998), si on se réfère aux scores moyens de gravité des différents types de transgressions, on constate que les enfants, dès 5 ans, distinguent les conventions sociales des actes répréhensibles moralement et pénalement, comme peuvent le constituer les délits et les crimes. Néanmoins, la distinction entre incivilités et délits n'est appréhendée qu'à partir de 7, 8 ans. Il faut dire que cette notion d'incivilités, plus sociologique que pénale, est assez délicate (Debarbieux, 2000; Mucchielli, 2001). Par ailleurs, si les transgressions les moins graves (i.e., les conventions sociales) sont jugées encore moins graves avec l'âge, ce qui est conforme aux travaux de psychologie morale qui montrent que les enfants plus âgés et adultes font davantage preuve de mansuétude dans leurs évaluations que les enfants les plus jeunes, pour les transgressions les plus graves (i.e. les délits et crimes), au contraire, la gravité augmente avec l'âge (Tostain, 1999; Turiel, 1998). Ce résultat inattendu peut néanmoins s'expliquer si on part de l'idée que les transgressions les plus graves, qui relèvent explicitement du champ de la délinquance, mettent davantage en jeu l'intégrité personnelle et le lien social que les transgressions peu graves, ce à quoi les individus deviennent de plus en plus sensibles avec l'âge (Van der Kellen & Garg, 1994). Si on se tourne du côté de la tâche d'estimation de la sévérité de la sanction, on s'aperçoit que les enfants (comme les adultes) réagissent plus sévèrement pour un délit commis par un adulte que par un enfant, ou commis avec violence que sans violence. Ainsi, on retrouve indirectement, dans les jugements des enfants, certaines distinctions pénales (entre mineurs et majeurs ou selon le mode de réalisation du délit). Néanmoins, quand il s'agit d'un vol avec violence, les sujets, tant adultes qu'enfants, ne prennent plus en compte l'âge de l'auteur du délit, l'acte de l'enfant étant jugé aussi sévèrement que l'acte de l'adulte.

Si on compare ces résultats à ceux obtenus dans le cadre des travaux de psychologie morale (Turiel, 1998), on constate que les tendances ne sont pas tout à fait similaires. Ainsi, alors que dans les travaux de psychologie morale, on relève que les enfants, très jeunes (vers 3-4 ans), sont sensibles aux transgressions morales, dans notre étude, si on se réfère aux scores, tant de gravité que de sévérité, la sensibilité aux actes délinquants semble plus progressive: les scores augmentent avec l'âge et n'atteignent leur maximum que vers 10 ans. Ce décalage provient à notre avis du fait que contrairement aux transgressions morales qui sont évoquées très tôt dans l'univers familial (comme mentir ou ne pas respecter son petit frère), la perception de la délinquance est moins immédiate, car elle s'inscrit dans un contexte plus large. C'est en particulier, au travers des discours sociaux adultes, de ses expériences dans le cadre extrafamilial, de la compréhension de la sécurité ou de l'insécurité de son cadre de vie, que l'enfant devient sensible à ce phénomène. Si on se réfère aux réactions spontanées des enfants, on remarque d'ailleurs que cette sensibilité se manifeste, vers 8-10 ans, par des réactions très fortes.

Si on s'intéresse maintenant aux représentations de la délinquance, l'analyse hiérarchique met en évidence, dans le cadre de notre étude, trois orientations. Une première orientation qu'on peut qualifier de punitive, une seconde de sociale, et une troisième de compréhensive. Le détail des analyses montre, pour les causes, qu'un environnement familial problématique est majoritairement choisi par les sujets, les inégalités sociales ne venant qu'après. Il y a cependant des évolutions importantes avec l'âge, les sujets jeunes, surtout de 8 ans, se focalisant sur le caractère, la nature du délinquant, tandis que les sujets de 10 ans avancent des causes sociales, les étudiants insistants, pour leur part, sur le rôle des parents. Au niveau des types de sanctions, l'approche compréhensive, représentée par l'idée de discussion avec le délinquant, domine. On aurait pu s'attendre à une orientation plus punitive dans la mesure où l'environnement social dans lequel les enfants se situent est marqué actuellement par une telle orientation (Lagrange, 2003).

V-Conclusion

Toute forme de délinquance, y compris juvénile, est une conséquence de l'existence d'une norme pénale. La nuance découle du fait que l'une est commise par des personnes responsables pénalement ayant achevé leur processus de maturation et l'autre par des individus dont la responsabilité est pénalement discutable et qui ont besoin de plus d'assistance rééducative que de sanctions pénales. N'ayant pas achevé leur maturation, vaut mieux leur accorder la chance d'un retour vers l'ordre social. Par ailleurs, la compréhension de la délinquance chez l'enfant passe du stade punitif, au stade social et pour finir au stade compréhensif.

Bibliographie

- Alicke, M. D. (2000). Culpable control and the psychology of blame. *Psychological Bulletin*, 126, 4, 556-574.
- Bègue, L., & Emler, N. (2002). Figures du jugement moral : développement, effets comportementaux, variations idéologiques. In A. Le Blanc, M. Dora i, N. Roussiau & C. Bonardi (Eds), *Psychologie sociale appliquée : éducation, justice, politique* (pp. 137-164). Paris: In Press.
- Blatier, C. (1999). *La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Carlsmith, K. M, Darley, J. M., & Robinson, P. H. (2002). Why do we punish? Deterrence and just deserts as motives for punishment. *Journal of Personality and Social Psychology*, 83, 2, 284-299.
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Paris: Le Seuil.
- Coslin, P. G. (1999). *Les adolescents devant les déviances*. Paris: PUF.
- Coslin, P. G., & Brunet, L. (1983). Aspects de la représentation de la délinquance dans un échantillon d'adolescents. *Bulletin de Psychologie*, 36, 359, 249-263.
- Cusson, M. (1998). *La criminologie*. Paris: Hachette.
- Cusson M. (2006). *La délinquance, une vie choisie*. Bibliothèque Paul-Emile-Boulet de l'Université du Québec
- Debarbieux, E. (2000). *La violence en milieu scolaire*. Paris: ESF.
- Doise, W. (2001). *Droits de l'homme et force des idées*. Paris: PUF.
- Doise, W., & Papastamou, S. (1987). Représentations sociales des causes de la délinquance. *Déviance et Société*, 11, 2, 153-162.
- Emler, N., & Ohana, J. (1992). Réponses au préjudice: Représentations sociales enfantines. *Bulletin de Psychologie*, 405, 223-231.
- Finkel, N. J., Maloney, S. T., Valbuena, M. Z., & Groscup, J. (1996). Recidivism, proportionalism, and individualized punishment. *American Behavioral Scientist*, 39, 474-487.
- Garapon, A., Gros, F., & Pech, T. (2001). *Et ce sera justice: punir en démocratie*. Paris: Éd. Odile Jacob.
- Hamilton, V. L., & Rytina, S. (1980). Social consensus on norms of justice: Should the punishment fit the crime? *American Journal of Sociology*, 85, 5, 1117-1144.
- INHELDER B., SINCLAIR H., BOVET M. (1974): *Apprentissage et structures de la connaissance*, Paris: Presses universitaires de France.
- Lagrange, H. (2003). *Demandes de sécurité*. Paris: Le Seuil.
- Loi Perben, septembre 2002.
- Lombroso, 1876, L'uomo delinquente.
- Lebart, L., Morineau, A., & Piron, M. (1995). *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Paris: Dunod.
- Merle, R., & Vitu, A. (1997). *Traité de droit criminel*. Paris: Cujas.
- Ogien, A. (1995). *Sociologie de la déviance*. Paris: Armand Colin.
- Turiel, E. (1998). The development of morality. In W. Damon & N. Eisenberg (Eds), *Handbook of Child Psychology*, vol. 3 (pp. 863-932). New York: John Wiley & Sons.
- Turiel, E., Hildebrandt, C., & Wainryb, C. (1991). Judging social issues: Difficulties, inconsistencies, and consistencies. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, Serial N° 224, vol. 56, N° 2.
- Van der Keilen, M., & Garg, R. (1994). Moral realism in adult's judgments of responsibility. *The Journal of Psychology*, 128, 2, 149-156.